

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 octobre 2024

N° DÉLIB.	OBJET	DÉCISION
800DE2427N01	Décision du Maire – Droit de préemption	Adoptée
800DE2427N02	Tincebray – Frênes – Rapports GRDF	Adoptée
800DE2427N03	Rapport d'activités du TE61	Adoptée
800DE2427N04	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau - 2023	Adoptée
800DE2427N05	Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Assainissement Collectif et Non Collectif -2023	Adoptée
800DE2427N06	Convention Centre de gestion – prestation de paie – Indemnités des élus	Adoptée
800DE2427N07	Tincebray – loyer des micro-crèches	Adoptée
800DE2427N08	Saint Cornier des landes – Bail commerce et logement	Adoptée
800DE2427N09	Budget général – Décision Modificative n° 4	Adoptée
800DE2427N10	Tincebray – Aire de camping-car – subvention Département	Adoptée
800DE2427N11	Larchamp- Acquisition terrain	Adoptée
800DE2427N12	DOB 2025 – Débat d'Orientation Budgétaire	Adoptée

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Edith	P	BRAO Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Arnick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anta	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N01 Décision du Maire – Droit de préemption

Conformément aux dispositions de la délégation du pouvoir octroyé par délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT, Madame le Maire a pris une décision pour exercer le droit de préemption au nom de la commune :

- Sur un bien situé 87 Grande Rue – Tinchebray - cadastré 486 AD 49 et AD 50 d'une superficie totale de 200 m², afin de créer un accès à l'arrière des magasins et une extension du parking près de la Poste.

La commune a acquis ce bien au prix indiqué sur la déclaration d'intention d'aliéner soit 105 000 €.

Le Conseil municipal,

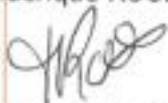
* Prend acte de cette décision.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER




Le Maire,



Josette PORQUET

Date de transmission de l'acte: 28/10/2024
Date de réception de l'AR: 28/10/2024
061-200049765-800DE2427N01-DE
A.G.E.D.I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.adrecours.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Edith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N02 Tinchebray – Frênes – Rapports GRDF

Madame le Maire a reçu de GRDF le compte rendu d'activité 2023 de concession de distribution du gaz sur Tinchebray et sur Frênes.

Christophe Lecordier présente ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

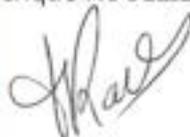
- Emet un avis favorable sur le rapport du service de distribution du gaz sur les communes déléguées de Tinchebray et de Frênes.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER




Le Maire,



Josette PORQUET

Date de transmission de l'acte : 28/10/2024
Date de réception de l'AR : 28/10/2024
061-200049765-800DE2427N02-DE-
AGED1

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDERIE Christophe	P	LÉROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGELOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émile	P				

Avalent donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N03 Rapport d'activités du TE61

Madame le Maire donne la parole à Benoît Rault, Vice-président au TE61, pour la présentation du rapport d'activités du TE61.

Il rappelle que le Territoire d'Énergie de l'Orne (TE61) est un syndicat mixte propriétaire des réseaux électriques. Ce syndicat réalise l'enfouissement des réseaux, la sécurisation des lignes basse tension et a participé à l'effacement de réseau et à son extension pour Tinchebray d'un montant de 200 000 € dont 50 % pris en charge par le TE 61.

De plus, en ce qui concerne la compétence mobilité, 236 points de charge ont été installés dans l'Orne.

En 2023, 241 chantiers ont été étudiés pour une valeur financière de plus de 14 millions d'euros de travaux réalisés.

Le **Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve le rapport d'activités 2023 du TE 61.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER




Le Maire,

Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Edith	P	BIRAO Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anais	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Arnick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anta	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LÉROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anais Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N04 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau - 2023

Madame le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier pour présenter ce dossier.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, à la Communauté de communes, compétente dans le domaine de la gestion de l'Eau potable, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Christophe Lecordier présente les principaux indicateurs des rapports de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray, à savoir que l'on dénombre 4007 abonnés en 2023 soit 0.5 % de plus par rapport à l'an passé. Les travaux prévus sont la sécurisation à Chanu et la canalisation au lieudit « les hauts champs » à Tinchebray.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• Adopte les rapports 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Maire,

Josette PORQUET

Date de transmission de l'acte: 28/10/2024
Date de réception de l'AR: 28/10/2024
061-200049765-800DE2427N04-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Edith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Arnick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émile	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N05 Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Assainissement Collectif et Non Collectif 2023

Madame le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier pour présenter ce dossier.

Le code général des collectivités territoriales de par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, impose à la Communauté de communes de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Christophe Lecordier présente d'une part, les principaux indicateurs du rapport de l'assainissement non collectif et informe qu'il y a 4 338 installations répertoriées, et d'autre part, les principaux indicateurs des rapports de l'assainissement collectif concernant 4 673 logements raccordés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de Domfront-Tinchebray Interco de l'année 2023,
- Approuve le rapport 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif de Tinchebray Bocage – Champsecret – St Pierre d'Entremont.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET

Date de transmission de l'acte : 28/10/2024
Date de réception de l'AR : 28/10/2024
061-200049765-800DE2427N05-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telrecours.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Arnick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N06 Convention Centre de Gestion – Prestation de paie – Indemnités des élus

Madame le Maire expose qu'un service mutualisé au sein de la Communauté de communes réalise la paie des élus qui perçoivent des indemnités de fonction. La commune rembourse chaque mois la Communauté de communes.

En application des remarques de la Chambre Régionale des Comptes notifiant que le Président de la Communauté de Communes signe le bordereau de versement des indemnités des élus communaux,

Considérant qu'en application de l'article L452-40 du Code général de la fonction publique, le Centre De Gestion 61 propose cette mission facultative à l'ensemble des collectivités qui le demandent.

Madame le Maire propose de confier la réalisation des 25 bulletins d'indemnités d'élus au Centre de Gestion de l'Orne, via le service « Paie à façon ».

La prestation sera facturée 250 €/an, puis 9 €/bulletin/mois, soit une prestation totale de 2 950 €/an.

La convention est conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction, avec la possibilité de résilier en respectant un préavis de 3 mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telrecours.fr

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention « paie à façon » avec le Centre de Gestion de l'Orne pour la réalisation des indemnités des élus de la commune de Tinchebray Bocage.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédérique ROULLIER



Josette PORQUET



Date de transmission de l'acte: 28/10/2024
Date de réception de l'AR: 28/10/2024
061-200049765-800DE2427N06-DE
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.admrecours.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DÉCOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Arnick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N07 Tinchebray – Loyer des micro-crèches

Depuis le 26 août 2024, les 2 micro-crèches de Tinchebray (Récréa 9 et Les Petits Lutins) sont regroupées dans les locaux de l'école maternelle de Tinchebray.

La gestion de ces 2 micro-crèches, de la compétence de la Communauté de communes, est confiée à la Ligue de l'enseignement.

Pour rappel, la commune propriétaire des locaux a effectué les travaux intérieurs et la Communauté de communes a acheté le mobilier pour l'aménagement intérieur.

Il reste l'aménagement de l'extérieur. La Caf a voté une subvention de 30 072 € pour ces travaux soit une subvention de 50 % du coût des travaux.

Madame le Maire propose d'harmoniser les loyers entre les micro crèches implantées sur le territoire de Domfront-Tinchebray interco.

Madame Porquet propose de fixer le loyer mensuel à 200 € pour chaque micro-crèche.

Les charges s'élèveraient à 50 €/mois par micro-crèche, étant donné que les compteurs eau, électricité sont communs avec ceux de l'école maternelle.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.admcaen.fr.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le loyer de chacune des micro crèches à 200 €/mois et 50 €/mois de charges par micro-crèche à compter du 1^{er} novembre 2024. Ce loyer et ces charges seront révisés chaque année à la date d'échéance en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédérique ROULLIER



Josette PORQUET



Date de transmission de l'acte: 28/10/2024

Date de réception de l'AR: 28/10/2024

061-200049765-800DE2427N07-DE

A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Edith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASSON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Arrick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LERÔY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émile	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N08 Saint Cornier des Landes – Bail commerce et logement

Lors du conseil municipal en date du 11 avril 2024, le loyer pour le commerce dénommé « la chocolaterie de Lisa » a été fixée à 450 € / mois HT pour le logement et le commerce. Il y a lieu de distinguer le loyer du commerce de celui du logement.

Madame le Maire propose de fixer le loyer de :

- la partie commerciale à 300,00 € auquel il faut ajouter la TVA en vigueur,
- la partie habitation à 150,00 €.

Suivant le bail signé le 1^{er} aout 2024, entre les parties, Josette Porquet propose de ne pas modifier les conditions, à savoir :

- Pas de révision de loyer,
- Taxes foncières et taxes ordures ménagères à la charge du locataire.

Le **Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Fixe le loyer à 150 € sur la partie logement et 300 € HT sur la partie commerce,
- Dit que les autres conditions sont inchangées comme le stipule le bail signé entre les parties, le 1^{er} aout 2024.

ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Maire,

Josette PORQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DÉSSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Amick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LÉROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N09 Budget général – Décision Modificative n° 4

Madame le Maire propose de voter la décision modificative suivante, portant principalement sur l'inscription des crédits supplémentaires sur l'école et le commerce de Saint Cornier, l'effacement des réseaux rue de Vire, la borne pour l'aire de Camping-car, le remboursement de charges de personnel de la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco....

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédérique ROULLIER



Josette PORQUET



Date de transmission de l'acte: 23/10/2024
Date de réception de l'AR: 23/10/2024
061-200049765-800DE2427N09-DE
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Arnick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LERDY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N10 Tinchebray – Aire de camping-car -Subvention Département

Madame le Maire informe que la borne d'aire de camping-car installée au champ de foire à Tinchebray n'est plus fonctionnelle.

Cette borne est utilisée tout au long de l'année surtout par des personnes de l'extérieur. Josette Porquet propose d'investir dans une nouvelle borne et de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

Le coût de cet investissement est estimé à 12 839 € HT correspondant au démontage et à l'installation d'une nouvelle borne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'installation d'une nouvelle borne pour camping-car,
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental pour cet investissement.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER




Le Maire,

Josette PORQUET



Date de transmission de l'acte: 28/10/2024
Date de réception de l'AR: 28/10/2024
051-200049765-800DE2427N10-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.actercoen.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Edith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anais	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Arnick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anka	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Emille	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anais Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N11 Larchamp – Acquisition terrain

Madame le Maire laisse la parole à Éric Leroy, Maire délégué de Larchamp.

La commune déléguée de Larchamp souhaite acquérir 2 parcelles de terrain à construire au sein du bourg.

Il s'agit de la parcelle cadastrée 223 B 173 pour une superficie de 5 250 m² et une partie de la parcelle 223 B 172 pour une superficie de 4 810 m² appartenant aux Consorts SALLOT, au prix de 4 €/m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• Décide de faire l'acquisition du terrain à construire cadastré 223 B 173 d'une superficie de 5 250 m² et une partie de la parcelle cadastrée 223 B 172 pour une superficie d'environ 4 810 m² auprès des Consorts SALLOT,

- Décide que le prix fixé est de 4 € du m²,
- Dit que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- Dit que les frais de bornage seront à la charge des vendeurs,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte et toutes les pièces afférentes à ce dossier auprès de l'Office notarial de Junon à Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Arnick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MALPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émile	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Edith Besnard, Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2427N12 DOB 2025 – Débat d'Orientation Budgétaire

Madame le Maire précise que la taille de la commune de Tinchebray Bocage impose un débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil municipal.

Elle propose de faire un point sur les grandes lignes qui seront présentées au vote du budget primitif 2025 selon le document joint en annexe.

Pour information, les orientations du budget 2025 vont s'appuyer quasi uniquement sur les dossiers lancés en 2024 et non terminés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



Date de transmission de l'acte: 28/10/2024
Date de réception de l'AR: 28/10/2024
061-200049765-800DE2427N12-DE
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.admission.fr